

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 avril à 18 H15, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 02 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence d'Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15

Nombre de voix pour :	14*
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstentions :	0

Présents : Alexandra BUTEL, Jean-Louis SERRES, Jean-Marie PRAYER, Alain MICHEL, Cécile LAPEYRE, Anne-Cécile BRUN, Thibaut IMBERT, Valentin LESBROS, Clément MONNOT, Guy PATRAS, Marie-Paule ROGOU, Jérémy SARRAZIN, Kilian VALLON

Excusés /Pouvoirs : Stéphane PATRAS (Pouvoir à J.L. SERRES), Alain LAURENS (pouvoir à A. BUTEL)

Absent :

Secrétaire de séance : Jean-Louis SERRES

**Objet : Budget annexe Eau-Assainissement-STEP – approbation du
Compte Administratif 2024 et affectation du résultat de
fonctionnement**

Le Compte administratif 2024 fait apparaître l'exécution suivante :

Section d'exploitation

Dépenses : 1 451 908,84 €
Recettes : 1 436 220,53 €

Section d'investissement

Dépenses : 553 421,11 €
Recettes : 716 605,64 €

	Résultats Exercice 2024	Résultats reportés N-1
Fonctionnement	- 15 688,31 €	+ 710 749,26 €
Investissement	+ 163 184,53 €	- 192 361,70 €

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est de : + 695 060, 95 €
Le résultat de clôture de la section d'investissement est de – 29 177,17 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 56 547,28 €
En recettes pour un montant de : 253 036,45 €

La section d'investissement n'a pas de besoin à couvrir.

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat,

*En l'absence du Maire, sortie conformément à l'article L2121-14, sous la présidence du 2ème Adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024
- **DECIDE** de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement :
 - R002 : 695 060,95 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 16.04.2025 Publié le : 16.04.2025 Affiché le : 16.04.2025

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Alexandra BUTEL

